Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020-2026

Actions fédérales

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
17 avenue Jean Gonord, CS 85861, 31506 TOULOUSE Cedex 5
Tél. : 05.62.71.59.39 Fax. : 05.62.71.59.38
E-mail : fdc31@chasseurdefrance.com

Table des matières

Le mot du Président 5

Les objectifs de la Fédération concernant la faune sauvage 6

Assurer le suivi de la faune sauvage 6

Mettre en œuvre et améliorer les protocoles d'évaluation des populations de gibier 6

Adapter les protocoles de suivi de la faune sauvage aux évolutions techniques et technologiques 6

Assurer le suivi de la pression de chasse sur les espèces gibiers 7

Assurer le suivi des interactions entre la faune sauvage et les activités humaines 7

Evaluer les actions de gestion et de régulation de la faune sauvage 8

Planifier la gestion des espèces 8

Renforcer la gestion du gibier à une échelle adaptée 8

Renforcer la gestion du grand gibier pour garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique 8

Définir et mettre en œuvre des mesures adaptées de préventions et d'indemnisation des dégâts 9

Maintenir les populations des espèces de petits gibiers et migratrices 9

Assurer la gestion des espèces invasives ou susceptibles d'occasionner des dégâts 9

Organiser les conditions de la chasse 10

Renforcer les échanges avec les interlocuteurs liés au support, à l'administration et à la réglementation de la chasse 10

Développer l'échange interdépartemental pour harmoniser les modalités de gestion de la faune sauvage 10

Améliorer l'application de la réglementation dans les territoires en situation de « point noir » 10

Les objectifs de la Fédération concernant les habitats 11

Faire de la Fédération un référent départemental en matière de biodiversité 11

Participer aux instances traitant de la Biodiversité 11

Participer aux projets traitant de la Biodiversité 12

Développer des partenariats techniques et financiers avec les porteurs de projets 12

S'investir activement dans les formations d'enseignement supérieur 12

Assurer une expertise territoriale 12

Pérenniser et organiser les compétences nécessaires à la conduite d'études techniques 12

Optimiser la collecte et la saisie de données de terrain 13

Renforcer les travaux et les partenariats avec des structures techniques et scientifiques 13

Renforcer la valorisation des données fédérales 13

Mettre en œuvre la gestion des habitats de la faune sauvage 14

Développer des actions d'aménagement du territoire avec les adhérents, les partenaires et les porteurs de projets 14

Mettre en place un suivi et dresser un bilan pour chaque projet conduit 14

S'assurer de la pérennité et des bénéfices des actions conduites 14

Les objectifs de la Fédération concernant les formations 15
Faire de la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs une priorité 15
Renforcer la formation des adhérents et des futurs chasseurs en matière de sécurité à la chasse 15
Œuvrer pour une sensibilisation soutenue des adhérents en matière de sécurité à la chasse 15
Instituer une réflexion départementale concertée en matière de sécurité à la chasse 16
Harmoniser les règles de sécurité avec les départements limitrophes 16
Assurer des formations de qualité auprès des adhérents 16
Maintenir le niveau d'excellence de la formation au Permis de Chasser 16
Assurer la formation des adhérents sur d'autres techniques de chasse et d'autres pratiques 16
Former et informer les présidents d'associations de chasse 17
Agir en faveur de la formation continue des adhérents 17
Développer de nouveaux outils pour parfaire la connaissance des adhérents 17
Sensibiliser et développer des outils pour permettre aux adhérents de parfaire leur aptitude au tir, notamment à balles 17
Former et informer en continu les adhérents sur la réglementation en vigueur et ses évolutions 17
Les objectifs de la Fédération concernant ses adhérents 18
Viser le maintien du nombre d'adhérents 18
Elaborer une stratégie de recrutement de chasseurs à grande échelle 18
Renforcer l'accueil des chasseurs sur les territoires 18
Élaborer une stratégie de fidélisation des chasseurs 19
Maintenir et développer des partenariats avec des équipementiers et des entreprises extérieures 19
Orienter les chasseurs sur les territoires en déficit de pression de chasse 19
Améliorer l'identification des secteurs en déficit de pression de chasse 19
Développer des outils pour favoriser l'accueil sur les territoires en situation de déficit de pression de chasse 19
Développer des outils afin d'orienter les chasseurs sur les territoires en déficit de pression de chasse 20
Maintenir les structures de chasse associatives par l'apport de nouveaux chasseurs ou la fusion d'associations 20
Maintenir le niveau des services proposés aux adhérents 20
Poursuivre l'accueil des adhérents dans de bonnes conditions 20
Accompagner et prendre en charge la gestion des adhérents territoriaux 20
Disposer des outils internet de qualité répondant aux attentes des adhérents chasseurs et futur chasseurs 21
Maintenir une offre d'équipements répondant aux besoins des adhérents 21
Conduire une réflexion sur la gestion de la venaison 21
Les objectifs de la Fédération concernant la communication 21
Maintenir une information constante des adhérents 22

Mettre en place une information multi-supports 22
Evaluer la satisfaction des adhérents et favoriser la participation 22
Développer une communication d'urgence ou de crise, en réactivité à des besoins ponctuels 22
Mieux communiquer vers le grand public 22
Se doter d'une stratégie de communication cohérente et tripartite 22
Développer et valoriser les outils d'Education à l'Environnement 23
Promouvoir et mettre en valeur la venaison auprès du grand public 23
Positionner la chasse comme un outil de développement économique et touristique 23
Promouvoir une démarche mutualisée 23
Développer des relations avec les instances politiques locales et départementales 24
Mettre en place des rencontres politiques avec les élus et les partenaires 24
Définir une stratégie de mobilisation des services techniques des collectivités locales et des partenaires 24
Renforcer l'information et l'appui aux collectivités 24
Annexes 25
Annexes 1 – Périodes d'ouverture de la chasse et des espèces gibier 26
Ouverture générale de la chasse 26
Ouverture de la chasse aux espèces gibier 26
Annexes 2 – Conditions spécifiques à la chasse des espèces gibier 28
Cas du grand gibier 28
Cas des galliformes de montagne 28
Cas des colombidés 28
Cas de la Bécasse des bois 28
Cas de la Caille des blés 28
Cas des limitations de chasse 28
Annexes 3 – Charte Ours Etat – Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne 29

Le mot du Président

« Si la règlementation peut beaucoup, elle ne peut pas tout. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique ne se résume donc pas à une compilation de mesures réglementaires dispensées par des arrêtés préfectoraux, il est aussi l'expression d'une volonté politique pour améliorer le fonctionnement et la pratique de la chasse.

Cela commence par une connaissance approfondie des espèces et des espaces. Ces deux composantes sont le premier pilier de notre activité. Il est en effet nécessaire de connaitre et de comprendre l'évolution du gibier et de ses habitats pour proposer les actions techniques et administratives adéquates.

Les chasseurs et les structures locales sont le second pilier ; un pilier sans lequel aucune action ne pourrait aboutir correctement. Pour mobiliser, je prends la pleine mesure qu'il est nécessaire d'informer, d'accompagner, de former nos adhérents afin que l'activité cynégétique puisse se dérouler conformément aux prescriptions et en toute sécurité.

Il va de soi que rien de tout cela n'est possible sans une concertation et une collaboration conduites avec l'ensemble des partenaires de la Fédération. Ce troisième pilier de l'action fédérale, qui assure un appui technique et politique essentiel à la conduite des projets et l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés, fera l'objet d'une attention toute particulière dans les années à venir.

En somme, par ce SDGC j'ambitionne de faire en sorte que la chasse puisse demeurer un loisir qui se partage dans un environnement ouvert à tous et où le chasseur est le maillon indispensable de la communication générale des bienfaits de cette activité. »

Jean-Bernard PORTET,

Président de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

Les objectifs de la Fédération concernant la faune sauvage

Le suivi et la gestion de la faune sauvage, et notamment des espèces cynégétiques, constituent une mission régalienne de la Fédération des Chasseurs. Pour assurer cette mission, la Fédération doit disposer d'une bonne connaissance de la biologie des espèces, de leur évolution quantitative et spatiale, et doit prendre en compte les interactions complexes qu'elles entretiennent avec le milieu et avec les activités humaines, notamment agricoles et sylvicoles.

Des méthodes de dénombrement ont été mises en place par la Fédération, avec le concours de la FRC, de l'OFB et de différents organismes de recherche. Ces protocoles permettent de définir pour certaines espèces des tendances globales d'évolution et pour d'autres un état précis des niveaux de populations. Les données recueillies permettent de proposer des outils d'encadrement des prélèvements visant une gestion durable de la ressource cynégétique.

La politique fédérale sur les 6 prochaines années s'oriente vers la pérennité du suivi de la faune sauvage, la planification de la gestion des espèces et l'organisation des conditions de la chasse, l'objectif consistant à maintenir le développement harmonieux des espèces, la satisfaction de ses adhérents, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et les droits des autres utilisateurs de la nature.

Assurer le suivi de la faune sauvage

Mettre en œuvre et améliorer les protocoles d'évaluation des populations de gibier

La pratique de la chasse nécessite une évaluation précise des stocks d'espèces gibier sur les territoires. Cette évaluation est déjà mise en place par les équipes techniques de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne, avec la participation et l'appui de ses partenaires et de ses adhérents.

La Fédération visera le maintien des divers comptages s'appuyant sur des protocoles validés par les instances scientifiques compétentes et par les Services de l'Etat (IKA, comptages au chant, comptages aux chiens d'arrêt…) :

- Les populations de Cerf, Chevreuils, Lièvres et certaines espèces susceptibles d'occasionner des dégâts sont évaluées sous la forme d'IK nocturnes.
- Les chiens d'arrêts permettent d'estimer les populations de Perdrix grises de montagne.
- La période de chant de certaines espèces comme le Faisan ou le Grand Tétras sont mises à profit pour suivre l'évolution de leurs effectifs.

La Fédération propose également que ces protocoles puissent faire l'objet d'une amélioration continue, au regard des expériences et capitalisations du service technique, ou encore que de nouveaux protocoles puissent être mis en place.

Adapter les protocoles de suivi de la faune sauvage aux évolutions techniques et technologiques

La technologie fournit aujourd'hui des outils et des méthodes permettant de suivre efficacement la faune sauvage. Ces

nouveaux outils, allant de la modélisation cartographique, aux suivis par GPS, par drone ou à l'utilisation de jumelles thermiques par exemple, permettent d'améliorer les connaissances quant au fonctionnement des populations de la faune sauvage en général, et du gibier en particulier. Ainsi, le suivi par GPS est un allié important des techniciens cynégétiques de la FDC31 dans le suivi de la faune sauvage. A ce jour positionné sur des Perdrix rouges, des Perdrix grises de montagne et sur des Sangliers, il complète et affine les observations humaines. L'appareil photo lui aussi est d'une aide précieuse pour confirmer la présence d'espèces et de leurs activités. De nombreux clichés, sur les infrastructures de transport notamment, permettent d'apprécier les besoins d'aménagements et/ou leur utilisation par la faune.

La Fédération se dotera opportunément de ces nouveaux outils pour répondre à des problématiques particulières dans le cadre des projets et suivis qu'elle conduira sur les 6 prochaines années.

Assurer le suivi de la pression de chasse sur les espèces gibiers

La chasse peut avoir une incidence sur la dynamique de populations des espèces gibiers, notamment celles fragilisées par d'autres facteurs, principalement la disparition ou l'altération de leurs habitats, ou encore sur celles dont les niveaux de population doivent être maintenus.

Soucieuse et garante de l'équilibre permettant le maintien, le développement et/ou la maîtrise des espèces gibiers sur les territoires, la Fédération assurera un suivi de la pression de chasse sur les espèces dont elle a la gestion. La pression de chasse est mesurée régulièrement par le suivi des comptes rendus de prélèvements demandés aux chasseurs. Du carnet de prélèvement galliformes pour le petit gibier jusqu'au registre de battues pour le grand gibier, de nombreux renseignements sont recueillis et analysés pour adapter la pression de chasse à la dynamique des populations et aux objectifs définis.

Cette évaluation, réalisée par le biais des services techniques de la Fédération et de son réseau d'adhérents, permettra de proposer des ajustements quant à la gestion cynégétique de ces espèces et des actions visant l'amélioration des stocks de gibiers.

Assurer le suivi des interactions entre la faune sauvage et les activités humaines

La faune sauvage et les activités humaines entretiennent des interactions constantes et étroites. Ainsi, les activités humaines, notamment agricoles, sylvicoles ou encore l'urbanisation, influent sur la dynamique de populations des espèces, tantôt positivement (développement de certaines espèces par l'abondance de la ressource alimentaire ou l'habitat qu'offrent ces pratiques), tantôt négativement (raréfaction ou disparition d'habitats, entraves aux continuités écologiques…).

En retour, la faune sauvage a une influence sur les activités humaines, soit positive (fonction de pollinisation, régulation des ravageurs des cultures…), soit négative (dégâts aux productions agricoles et sylvicoles, collisions routières…).

Dans l'objectif d'assurer au mieux le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, et de proposer des mesures de gestion adaptées, la Fédération assurera le suivi de ces interactions entre la faune et les activités humaines. Par exemple, les chasseurs par leur présence régulière sur le terrain connaissent bien les espèces présentes mais aussi leurs activités et habitudes de déplacement. La Fédération est organisée pour le recueil de ces connaissances qui sont mises à profit dans l'établissement des PLU pour maintenir

les corridors écologiques, et pour les aménagements ou création d'infrastructure de transport en vue de limiter les collisions et d'éviter le cloisonnement des populations.

Autre exemple, le suivi des Sangliers balisés par GPS en périphérie de Toulouse permet d'identifier les friches urbaines favorables au développement de cette espèce. Leur identification permettra des aménagements orientés vers une diminution de la qualité d'accueil de cette espèce « accidentogène » au profit d'autres plus favorables à la biodiversité ordinaire.

Evaluer les actions de gestion et de régulation de la faune sauvage

La Fédération et ses adhérents œuvrent en faveur de la gestion et de la régulation de la faune sauvage, qu'il s'agisse des espèces gibiers ou des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux productions agricoles.

Ces actions seront évaluées, tant du point de vue de leur effet sur les niveaux de population que sur les résultats de ces mesures sur les activités humaines. L'évaluation des actions de gestion est une priorité pour la Fédération. Pour ce faire, le suivi par observations nocturnes ou diurnes sera poursuivi annuellement sur tout le département pour de nombreuses espèces (Cerf, Chevreuil, Isard, Galliformes, Gibier d'eau et de passage, Lièvre…). La dynamique de population du Sanglier sera essentiellement évaluée par le suivi de l'évolution des prélèvements et des dégâts à l'échelle d'UG.

Planifier la gestion des espèces

Renforcer la gestion du gibier à une échelle adaptée

En raison de paramètres relatifs à l'écologie et aux domaines vitaux des espèces, la gestion des populations de gibier ne peut généralement pas s'effectuer à l'échelle d'une unique association de chasse. Toutes les espèces de grand gibier présentes en Haute-Garonne sont gérées à l'échelle d'Unités de Gestion. Le Groupement d'Intérêt Cynégétique est le territoire de référence pour la gestion du petit gibier aux surfaces minimales imposées selon l'espèce.

La Fédération œuvrera en faveur d'une gestion du gibier à ces échelles adaptées à chaque espèce, notamment en favorisant le regroupement des associations qui souhaitent s'engager dans des projets conjoints.

Renforcer la gestion du grand gibier pour garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Comme partout en France, le grand gibier, principalement le Sanglier et le Cerf élaphe, voient leurs effectifs augmenter en Haute-Garonne. Les raisons de ces accroissements de populations sont liées à l'augmentation de la part d'habitats favorables à ces espèces, à une diminution de la pression de prédation et notamment à la baisse du nombre de chasseurs, ainsi qu'aux effets du réchauffement climatique.

En tant que garante du maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique sur le département, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne œuvrera en faveur du renforcement de la gestion de ces espèces dans les années à venir, en lien étroits avec ses adhérents, avec les acteurs agricoles et sylvicoles, ainsi

qu'avec les services de l'Etat. Les opérations de recensements qui seront poursuivies permettent de fournir de précieux renseignements sur la conformité de l'évolution des populations selon les objectifs définis.

Définir et mettre en œuvre des mesures adaptées de préventions et d'indemnisation des dégâts

La maîtrise des dégâts agricoles passe par la maîtrise des populations de gibier mais également par la mise en œuvre de mesures de protection adaptées. La Fédération poursuivra son action de sensibilisation et d'appui du monde agricole en faveur de la mise en place de moyens de protection des productions. Pour protéger les cultures à forte valeur ajoutée, du matériel de protection sera mis à disposition des agriculteurs en conventionnement avec les chasseurs.

Dans le cas où des dégâts sont constatés, la Fédération poursuivra son action d'estimation auprès des exploitants et d'indemnisation des productions impactées dans les limites et le cadre fixés par la Commission Départementale de Chasse et de Faune Sauvage, ainsi que par les arrêtés préfectoraux, voire municipaux, régissant les activités cynégétiques. Dès la demande de déclaration des dégâts par l'agriculteur, la Fédération informera les chasseurs qui peuvent intervenir rapidement pour arrêter ou limiter la propagation des dégâts.

Maintenir les populations des espèces de petits gibiers et migratrices

La Haute-Garonne dispose d'une formidable diversité d'habitats naturels et agricoles qui sont le support de nombreuses espèces gibiers et notamment d'espèces migratrices. Le département bénéficie ainsi de belles populations de Palombe, mais aussi de la présence de la Caille des blés, de la Bécasse des bois et d'anatidés et de limicoles. Ces espèces sont le support d'activités cynégétiques traditionnelles : chasse en palombières, à la hutte, au chien d'arrêt…

Avec l'appui de ses adhérents territoriaux et des associations spécialisées, la Fédération œuvrera en faveur de la gestion et du maintien des populations des espèces migratrices sur le département au moyen des outils techniques et réglementaires à sa disposition.

Assurer la gestion des espèces invasives ou susceptibles d'occasionner des dégâts

En tant qu'Association Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la Fédération des Chasseurs œuvrera en faveur de la limitation de la diffusion et de la propagation des espèces invasives, sur les sites dont elle a la gestion ou auprès de son réseau d'adhérents.

Par les travaux qu'elle conduit ainsi que les formations et l'information qu'elle délivre auprès de ses adhérents, la Fédération continuera de promouvoir et d'agir en faveur de la gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux activités humaines, notamment agricoles. Par exemple, la Fédération poursuivra la formation au piégeage spécialement proposée aux agriculteurs du département.

Organiser les conditions de la chasse

Renforcer les échanges avec les interlocuteurs liés au support, à l'administration et à la réglementation de la chasse

Le département de la Haute-Garonne est un département à ACCA obligatoire. La loi Verdeille favorise la collectivisation du droit de chasse et participe à la pratique d'une chasse populaire et ouverte à tous. Elle se pratique sur des territoires appartenant à des propriétaires privés ou publics, et s'inscrit dans un cadre réglementaire départemental et national.

En vue de promouvoir une pratique apaisée avec les propriétaires, notamment au regard de la gestion du grand gibier, la Fédération entend maintenir et renforcer les échanges et les travaux avec l'ensemble des interlocuteurs liés au support de la chasse (exploitants agricoles et forestiers, propriétaires ruraux, organismes publics, collectivités locales…), ainsi qu'avec les administrations compétentes (DDT, OFB…).

Par exemple, la Fédération renforcera la formation au permis de chasser proposée aux agriculteurs du département. La Fédération renforcera également les échanges avec tous les interlocuteurs liés au support de la chasse et les administrations compétentes associés à la définition des objectifs de densité souhaités par espèce, notamment en leur communiquant les résultats de tous les comptages réalisés.

Développer l'échange interdépartemental pour harmoniser les modalités de gestion de la faune sauvage

La faune sauvage en général, et le grand gibier en particulier, dispose de vastes domaines vitaux qui s'étendent au-delà des limites administratives. Une gestion efficace du grand gibier doit donc s'opérer à l'échelle des domaines vitaux des espèces.

La Fédération de la Haute-Garonne se rapprochera donc des Fédérations limitrophes afin de proposer une harmonisation des modalités de chasse et favoriser la gestion du gibier à une échelle adaptée.

Par exemple, la Fédération de la Haute-Garonne travaille en partenariat avec celle des Hautes-Pyrénées depuis plusieurs années sur la gestion du Cerf. Cette gestion, ainsi que celle de l'Isard et de la Perdrix grise de montagne, passe également par la mise en application de la convention signée avec le Val d'Aran en Espagne. Par ailleurs, un besoin se fait sentir d'échanger avec la Fédération du Gers pour mesurer l'évolution des populations de Chevreuils.

Améliorer l'application de la réglementation dans les territoires en situation de « point noir »

Le Sanglier est une espèce pouvant occasionner des dégâts agricoles et matériels et il est à ce titre concerné par un Plan National de Maîtrise. Dans le cadre de ce Plan, sur les communes classées en « points noirs » par le Préfet, les détenteurs de droit de chasse sont tenus de supprimer toute mesure restrictive concernant la chasse du Sanglier.

La classification de territoires en point noir permet d'approcher les raisons qui conduisent à cette situation. L'expérience des années

passées met en évidence que dans la majorité de ces zones la chasse est difficilement réalisable alors qu'elles offrent de bonnes capacités d'accueil pour les sangliers.

Sur ces communes, la Fédération engagera des travaux de diagnostic afin de mieux comprendre les causes du déséquilibre et se livrera à une animation et à un appui technique auprès de ses adhérents, visant à garantir l'application de la réglementation et de retrouver et maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Les objectifs de la Fédération concernant les habitats

Composante essentielle des paysages ruraux, les milieux agricoles et forestiers, les zones humides, les landes et les friches représentent les espaces supports de la pratique de la chasse. La qualité de ces habitats conditionne également le développement et la pérennité des espèces sauvages, et notamment des espèces gibiers.

Ce faisant, le maintien d'habitats diversifiés et de qualité représente un enjeu majeur pour la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne. Quels qu'ils soient, ces espaces et les écosystèmes qu'ils renferment dépendent assez fortement des activités humaines et de l'occupation du sol. De fait, les chasseurs et leurs représentants portent une grande attention à l'ensemble de ces milieux, en raison de leur préoccupation vis-à-vis de la conservation, voire de l'amélioration, de la capacité d'accueil des habitats pour la biodiversité, et notamment pour les espèces gibiers, ainsi qu'en matière de maintien de conditions favorables à la pratique de la chasse.

Pour atteindre les objectifs fixés en matière de préservation des habitats de la faune sauvage haut-garonnaise, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne souhaite renforcer sa participation à une planification urbaine raisonnée sur les territoires ainsi que ses travaux d'amélioration et de gestion des habitats de la faune sauvage. La FDC souhaite renforcer sa place en tant que structure référente en matière de biodiversité en développant des projets partenariaux avec les acteurs et décideurs locaux, notamment les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires fonciers et les élus haut-garonnais.

Faire de la Fédération un référent départemental en matière de biodiversité

Participer aux instances traitant de la Biodiversité

Les collectivités territoriales et services de l'Etat locaux, départementaux ou régionaux se structurent pour mettre en place des comités, commissions, syndicats, ou groupes de travail traitant de la Biodiversité, de ses habitats, et des continuités écologiques impératives à son maintien.

Les acteurs cynégétiques disposant de savoirs et de savoir-faire favorisant l'amélioration des connaissances et de la prise en compte de la Biodiversité, la Fédération souhaite se positionner comme un référent départemental majeur en la matière. Pour atteindre l'objectif qu'elle se fixe, la Fédération contribuera aux instances traitant de la Biodiversité pour faire valoir l'expertise technique de son réseau, par exemple à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, en travaillant avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et

son syndicat Haute-Garonne Environnement, ou encore avec l'Agence Régionale Energie Climat.

Participer aux projets traitant de la Biodiversité

De nombreux projets nationaux, régionaux, départementaux ou locaux, visent à favoriser la Biodiversité et à améliorer la connaissance sur les espèces à ces différentes échelles territoriales.

Qu'ils soient portés par le réseau fédéral cynégétique, par des acteurs publics ou privés, la Fédération participera dans le cadre de ses compétences, de ses attributions et de ses moyens, aux projets qu'elle jugera susceptibles d'œuvrer en faveur du maintien de la faune sauvage et de ses habitats. La FDC31 travaillera par exemple sur tout projet en lien avec la restauration et l'évaluation des habitats naturels ou avec l'aménagement des territoires, qu'ils concernent les procédures d'urbanismes, les projet d'infrastructures routières ou ferroviaires, ou encore les énergies renouvelables…

Développer des partenariats techniques et financiers avec les porteurs de projets

La Haute-Garonne est un département concerné par de nombreux projets impliquant l'aménagement des territoires et pouvant potentiellement avoir un impact sur la faune sauvage et ses habitats (projets d'urbanisation, projets industriels ou d'énergies renouvelables, projets d'infrastructures de transport…).

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne œuvrera à développer des partenariats techniques et financiers avec les porteurs de projets dans l'objectif de faire valoir les problématiques et les intérêts de la biodiversité ordinaire et de la pratique cynégétique. Ces partenaires peuvent être cherchés du côté des collectivités locales, départementales ou régionales autant que du côté de porteurs projets privés (industriels notamment).

S'investir activement dans les formations d'enseignement supérieur

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne est une association loi de 1901 œuvrant en faveur de l'amélioration des connaissances sur la biologie et l'écologie de la faune sauvage. A ce titre, elle accueille des stagiaires et entretien des liens partenariaux avec les formations d'enseignement supérieur (Universités, écoles d'agronomie, parcours spécialisés dans l'écologie et dans l'environnement, etc.)

La Fédération poursuivra et tendra à développer son implication dans la formation des futurs professionnels de l'environnement (stages de premiers et second cycles, thèse) dans l'objectif d'œuvrer en faveur d'une conception fonctionnelle de l'écologie et d'inscrire la gestion des espèces et de leurs habitats comme partie prenante de l'environnement. La Fédération se rapprochera notamment de l'Université Paul Sabatier de Toulouse et l'INP ENSAT, dont les parcours scientifiques représentent une adéquation avec les travaux conduits par les services fédéraux.

Assurer une expertise territoriale

Pérenniser et organiser les compétences nécessaires à la conduite d'études techniques

Le service technique de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne compte des techniciens supérieurs et des ingénieurs compétents en matière de faune sauvage, du suivi de l'évolution des populations ainsi que de la préservation et de la restauration des habitats de la biodiversité. L'ensemble de ces compétences

permettent à la Fédération de venir en appui aux porteurs de projets dans le cadre de projets d'aménagement du territoire, participer à des projets régionaux mais également de se positionner comme maître d'ouvrage lorsqu'elle souhaite développer des projets propres.

La Fédération œuvrera donc à pérenniser ces compétences et à les organiser afin de maintenir sa capacité à assurer et à faire valoir une expertise territoriale et environnementale. Il s'agira par exemple de s'appuyer sur les compétences internes de la Fédération, ainsi que sur le réseau fédéral ou encore en faisant appel à des prestations externes pour répondre à des besoins ponctuels.

Optimiser la collecte et la saisie de données de terrain

Des données de terrain sont mobilisées par le service technique par le biais de relevés, de comptages ou par l'intermédiaire des adhérents de la Fédération. La conduite de l'expertise environnementale et territoriale de la FDC dépend de la collecte et de la saisie de ces données.

Dans le souci d'une amélioration continue des procédures, la Fédération aura pour objectif d'optimiser la collecte de ces données et de leur saisie en utilisant les *process* et moyens technologiques disponibles. Par exemple, de nouveaux outils de collecte de données dématérialisés sur smartphones et tablettes ont été évalués et seront déployés auprès des services et des adhérents en fonction des besoins et des objectifs poursuivis dans le cadre des différents projets fédéraux.

Renforcer les travaux et les partenariats avec des structures techniques et scientifiques

Dans le cadre de ses missions, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne travaille en partenariat avec des structures scientifiques et techniques (établissements publics, laboratoires de recherche, Universités, écoles d'agronomie, etc.). Ces partenaires disposent de compétences complémentaires à celles des services techniques fédéraux, ont accès à des ressources mobilisables dans le cadre de projets ou peuvent réaliser des publications scientifiques permettant de valoriser l'expertise fédérale.

En vue de s'adjoindre une expertise et une reconnaissance techniques et scientifiques supplémentaires, la Fédération poursuivra et tendra à développer les travaux et les partenariats avec ces structures. La Fédération se rapprochera ainsi de laboratoires des Universités de Toulouse, de l'INP ENSAT, de l'école vétérinaire, et de toute autre structure scientifique jugée compétente, dans le cadre des différents projets afin de créer une expérience de travail en commun pérenne et durable.

Renforcer la valorisation des données fédérales

Les données mobilisées et les études réalisées par le service technique de la Fédération sont une source de connaissances qu'il est important de rendre disponible auprès des porteurs de projets, des collectivités territoriales ou encore du réseau fédéral, en vue de favoriser la prise en compte de la biodiversité ordinaire et des activités cynégétiques.

Pour pouvoir valoriser ces données existantes, la Fédération organisera une réflexion afin de les recenser, éventuellement les hiérarchiser et les saisir, les mettre en forme, puis organiser leur

visualisation ou les conditions de leur distribution. Ces données pourront par exemple concerner les aménagements réalisés par la Fédération (plantations de haies, mares restaurées, couverts faunistiques implantés…) autant que les données de comptage de faune réalisés par les services techniques, ou encore des informations collectées auprès du réseau d'adhérents dans le cadre de la participation à l'élaboration des procédures d'urbanisme ou de projets autres.

Mettre en œuvre la gestion des habitats de la faune sauvage

Développer des actions d'aménagement du territoire avec les adhérents, les partenaires et les porteurs de projets

Le maintien et le développement de la Biodiversité en général, et des populations du gibier en particulier, reposent sur des écosystèmes et des agrosystèmes fonctionnels. La Fédération œuvre depuis de nombreuses années à développer des projets et des actions visant l'amélioration de la capacité d'accueil de la faune sauvage en partenariat avec ses adhérents, avec les agriculteurs, avec les collectivités et avec les porteurs de projets.

La Fédération poursuivra et développera les actions d'aménagement du territoire en vue de favoriser la biodiversité et les populations de gibier, en lien avec l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers. Parmi ces actions, la FDC pourra par exemple s'investir dans l'implantation de réseaux de haies, la restauration de mares et de points d'eau, l'amélioration des habitats de montagne et forestiers, l'implantation de couverts faunistiques au sein du parcellaire agricole…

Mettre en place un suivi et dresser un bilan pour chaque projet conduit

La Fédération contribue et se livre à de nombreux projets et actions visant à favoriser les habitats de la faune sauvage. Ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation afin de procéder à une amélioration continue des procédés mis en place.

La Fédération mettra donc en place un suivi et dressera un bilan technique de l'ensemble des projets et actions conduites, notamment pour déterminer les résultats obtenus au regard des moyens mis en œuvre. Ce suivi se fera selon une méthodologie préétablie visant par exemple à identifier les enjeux et les besoins, à réaliser une analyse bibliographique préalable, à estimer les moyens disponibles et nécessaires à l'obtention de résultats, à élaborer un ou plusieurs protocoles, à réaliser lesdits protocoles et collecter les informations, puis à traiter et valoriser les résultats.

S'assurer de la pérennité et des bénéfices des actions conduites

Parallèlement à un bilan technique, les actions conduites et aménagements réalisés devront faire l'objet d'une évaluation de leur pérennité dans le temps et de leur bénéfice pour la Biodiversité. L'objectif consiste à estimer la plus-value d'une reconduction des actions réalisées ou l'apport d'éventuels ajustements.

Pour chaque projet, la Fédération s'assurera donc de la pérennité et des bénéfices des actions conduites. Il s'agira par exemple d'évaluer à temps déterminé au préalable la mise en place de vérifications de terrain, de nouveaux inventaires, d'évaluations de tout type, permettant d'identifier les points forts et les points faibles

de chaque projet et action, afin de capitaliser les expériences et de communiquer vers le grand public et vers les partenaires.

Les objectifs de la Fédération concernant les formations

Dans un contexte où la chasse est de plus en plus décriée, la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs est la priorité de la Fédération Départementale de la Haute-Garonne. Avec environ 85% de résultats positifs à l'examen national, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne place la formation du Permis de Chasser comme un axe essentiel de ses missions et un moyen fondamental d'apporter à chaque futur chasseur un bagage robuste en matière de réglementation et de bonnes pratiques en action de chasse.

Des formations complémentaires, proposées aux adhérents de la Fédération, permettent d'élargir les connaissances des chasseurs afin de continuer à faire de la chasse haut-garonnaise un loisir sûr et garant d'un partage de l'espace rural.

Dans le cadre d'une évolution du contexte réglementaire national vers une recherche croissante de sécurité, la Fédération souhaite agir en faveur de l'amélioration continue des compétences de ses adhérents en développant des outils de formation innovants et adaptés aux enjeux de notre temps.

Faire de la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs une priorité

Renforcer la formation des adhérents et des futurs chasseurs en matière de sécurité à la chasse

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne assure la formation des futurs chasseurs du département par le biais de la formation au Permis de Chasser. En plus de délivrer une information sur les diverses réglementations en vigueur, cette formation fournit au nouveau chasseur les bases des règles de sécurité à observer durant l'acte de chasse.

La Fédération des Chasseurs s'engage à renforcer le volet sécurité de la formation au Permis de Chasser par tous moyens jugés nécessaires, notamment en ce qui concerne la pratique de la chasse en battue. Elle développera et améliorera des formations complémentaires, comme par exemple la formation des responsables de battue, valables 6 ans, et la mise à niveau en matière de sécurité pour tous les chasseurs, valable 10 ans.

Œuvrer pour une sensibilisation soutenue des adhérents en matière de sécurité à la chasse

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne assure une information continue de ses adhérents par différents supports et outils (mailings, SMS, actualités sur le site internet, gazette…), qu'elle utilise pour diffuser des rappels en matière de sécurité. Elle rencontre également les responsables associatifs et les chasseurs au cours de divers temps d'échanges (formations, réunions, Assemblées Générales…), où ces notions sont rappelées. Par ailleurs, la remise à niveau décennale portant sur les règles élémentaires de sécurité semble aujourd'hui un outil intéressant afin de rappeler les bases d'une pratique cynégétique sécurisée.

La Fédération des Chasseurs s'engage donc à continuer d'œuvrer en faveur d'une sensibilisation soutenue de ses adhérents en matière de sécurité à la chasse par tous moyens jugés nécessaires. Des supports fournis aux adhérents, par exemple le carnet de battue ou dans la newsletter fédérale, pourraient être utilisés comme des vecteurs visant à favoriser le rappel relatif aux règles de sécurité.

Instituer une réflexion départementale concertée en matière de sécurité à la chasse

La sécurité est l'affaire de tous, qu'il s'agisse des chasseurs, des responsables d'associations cynégétiques, de la Fédération, mais aussi des services de l'Etat, des services de l'Office Français de la Biodiversité ou de la Gendarmerie, des autres usagers de la Nature, des propriétaires ruraux...

Devant l'impérieuse nécessité de garantir la sécurité de tous dans le département, la Fédération des Chasseurs engagera une réflexion départementale concertée avec l'ensemble des acteurs impliqués, afin de définir des outils et des pratiques adaptées.

Harmoniser les règles de sécurité avec les départements limitrophes

La réglementation en matière de Chasse française est déclinée à l'échelle départementale par des arrêtés Préfectoraux sous bien des aspects, et notamment en ce qui concerne les règles et les équipements de sécurité.

La Fédération des Chasseurs souhaite initier une réflexion quant à l'harmonisation des règles de sécurité avec les autres départements de la Région Occitanie pour bénéficier d'un tronc commun régional.

Assurer des formations de qualité auprès des adhérents

Maintenir le niveau d'excellence de la formation au Permis de Chasser

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne forme annuellement environ 500 personnes au Permis de Chasser pour plus de 400 candidats reçus. Ce taux de réussite est l'un des plus élevés du territoire national. Il résulte d'une méthode de formation particulièrement volontariste et d'une implication des équipes formatrices qui travaillent au plus près du candidat.

La Fédération agira en faveur du maintien de ce niveau d'excellence de la formation au Permis de Chasser qu'elle délivre auprès des futurs chasseurs départementaux et développera les moyens pour y parvenir. Par exemple, il sera veillé à maintenir un temps cohérent consacré à la formation pratique, nécessaire à l'acquisition de la maitrise des gestes de sécurité et la confiance dans la manipulation d'une arme.

Assurer la formation des adhérents sur d'autres techniques de chasse et d'autres pratiques

La Fédération propose un grand nombre de formations à ses adhérents, telles que la formation chasse à l'arc, la formation au piégeage, l'agrément garde particulier, l'hygiène de la venaison, la chasse accompagnée…

Ces formations de qualité seront maintenues et promues dans l'objectif de permettre la découverte d'autres aspects de la chasse, de nouvelles pratiques ou encore de favoriser l'engagement associatif des adhérents. Pour ce faire, toutes les

formations seront présentées aux nouveaux chasseurs lors de leur passage à la Fédération.

Former et informer les présidents d'associations de chasse

La maîtrise de la réglementation, ainsi que des droits et devoirs d'une association, représente la base de l'engagement associatif. Toutefois, devant la complexité des règles encadrant la pratique cynégétique, la Fédération a mis en place un service dédié à la formation et à l'information des Présidents d'associations de chasse du département.

La Fédération des Chasseurs s'engage à œuvrer en faveur du maintien de la formation et de l'information de ses adhérents territoriaux pour leur permettre de continuer à assurer leur fonction de la manière la plus efficace et la moins contraignante possible. Par exemple, il est proposé aux nouveaux responsables associatifs un entretien pour informer et expliquer la règlementation relative à la chasse et les obligations associatives, et les différentes informations règlementaires sont communiquées aux adhérents par des outils de communication tels que le flash info fédéral, la newsletter et la gazette « La chasse sur son 31 ».

Agir en faveur de la formation continue des adhérents

Développer de nouveaux outils pour parfaire la connaissance des adhérents

La pratique de la chasse nécessite un haut niveau de connaissance, qu'il s'agisse des évolutions réglementaires, de la reconnaissance des espèces, des différentes pratiques de chasse… L'outil informatique, entre autre, permet aujourd'hui de communiquer des informations ou de tester les connaissances des adhérents, rapidement et à grande échelle.

La Fédération souhaite agir en faveur du développement de nouveaux outils qui permettront de parfaire la connaissance de ses adhérents ou de leur permettre de découvrir de nouvelles pratiques. Des formations nouvelles ou des outils dématérialisés pourront participer à cet objectif.

Sensibiliser et développer des outils pour permettre aux adhérents de parfaire leur aptitude au tir, notamment à balles

La pratique de la chasse nécessite un haut niveau de compétences notamment en ce qui concerne la réalisation de tirs efficaces et sécurisés. Des outils et des formations peuvent permettre d'améliorer l'efficacité des tirs à la chasse et donc des niveaux de prélèvements tout en augmentant la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, notamment en battue.

La Fédération souhaite agir en faveur du développement de nouveaux outils qui permettront de parfaire la compétence des adhérents en matière d'efficacité au tir, notamment au tir à balles. Il pourrait par exemple s'agir d'organiser des formations d'amélioration au tir à balles, réelles ou simulées sur stand virtuel.

Former et informer en continu les adhérents sur la réglementation en vigueur et ses évolutions

Comme pour les associations, la maîtrise de la réglementation est une nécessité pour le chasseur. Dans un contexte réglementaire particulièrement complexe et en constante évolution, la Fédération a mis en place un service dédié à l'information des chasseurs et s'est dotée d'outils de communication performants.

La Fédération des Chasseurs s'engage à œuvrer en faveur du maintien de l'information de ses adhérents chasseurs pour leur permettre de continuer à assurer leur loisir de la manière la moins contraignante possible. Pour ce faire, la Fédération usera des différents supports existants tels que le flash info fédéral, la newsletter, le site internet et la gazette « La chasse sur son 31 ».

Les objectifs de la Fédération concernant ses adhérents

En 2013, le département de la Haute-Garonne comptait environ 14 000 chasseurs et 600 associations locales de chasse. Si le nombre d'associations est relativement stable, on ne dénombre plus que 11 500 chasseurs en 2019. Cette diminution continue du nombre de ses adhérents pourrait mettre à mal les missions d'intérêt général confiées par l'Etat à la Fédération. La Fédération souhaite œuvrer en faveur du maintien du nombre de ses adhérents à travers une politique de recrutement et de fidélisation de nouveaux chasseurs.

La Fédération a ainsi mis en évidence une demande croissante d'adhérents de la part de certaines associations afin d'assurer la réalisation des prélèvements de grand gibier nécessaire au maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La Fédération souhaite se saisir de cette problématique et conduire des travaux visant à orienter des chasseurs vers les territoires en situation de déséquilibre entre les niveaux d'animaux à prélever et le nombre de chasseurs de grand gibier.

La Fédération n'oublie pas non plus que les modifications entrainées par la Loi Chasse de 2019 vont avoir des incidences sur les missions de ses services. La Fédération souhaite ainsi renforcer son appui après de ses adhérents, aussi bien simples chasseurs que responsables associatifs bénévoles, en s'appuyant sur les compétences des services de l'Etat. Elle souhaite ainsi faire en sorte de maintenir le niveau et la qualité du service aux adhérents, notamment en matière juridique et administrative.

Viser le maintien du nombre d'adhérents

Elaborer une stratégie de recrutement de chasseurs à grande échelle

Les adhérents représentent la base du monde cynégétique départemental et local. Ce sont eux qui permettent le maintien de la vie associative dans de nombreux villages, ce sont eux qui gèrent les populations d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts aux activités humaines, ce sont leurs cotisations annuelles qui indemnisent les dégâts agricoles, ce sont eux qui œuvrent pour l'aménagement des espaces ruraux en faveur de la biodiversité… Toutefois, depuis 40 ans, l'effectif d'adhérents a été réduit de plus de 60%. Ce phénomène tient à des transformations sociétales complexes, mais également à une difficulté des acteurs cynégétiques à communiquer vers le grand public et à recruter de nouveaux chasseurs.

La Fédération souhaite engager des réflexions pour construire une stratégie visant le maintien du nombre de chasseurs par un recrutement à grande échelle. Il pourrait par exemple s'agir de développer des campagnes de communication grand public ou encore des outils financiers incitatifs pour tenter de recruter de nouveaux chasseurs.

Renforcer l'accueil des chasseurs sur les territoires

Le département de la Haute-Garonne présente une population non-négligeable de chasseurs citadins ou de chasseurs en

provenance d'autres départements qui ne disposent pas de territoire de chasse. Il existe également des chasseurs du département qui souhaitent pouvoir s'essayer à d'autres pratiques et d'autres gibier que ceux qu'autorisent leur territoire d'accueil et leur association.

La Fédération souhaite favoriser la rencontre entre des chasseurs sans territoire ou souhaitant diversifier leur pratique et les associations locales de chasse qui souhaitent accueillir, à l'aide d'outils et de méthodes adaptés, par exemple de plateformes dématérialisées sur Internet, lors d'évènements ou encore par les travaux du service adhérents.

Élaborer une stratégie de fidélisation des chasseurs

De nombreux chasseurs sont amenés à interrompre temporairement la pratique de la chasse. Les causes de ces arrêts peuvent être diverses et variées, et certaines ne dépendent vraisemblablement aucunement des capacités d'intervention fédérales. Pour certaines cependant, notamment celles qui concernent une volonté de diversification de l'activité ou une difficulté à retrouver seul un territoire prêt à accueillir le chasseur, il existe des leviers d'action.

La Fédération aura pour objectif d'élaborer une stratégie de fidélisation des chasseurs haut-garonnais, en agissant à la fois sur la préservation de l'activité des chasseurs pratiquants et sur la remobilisation de ceux ayant arrêté, par exemple par le biais d'offres promotionnelles de type parrainage et/ou d'une communication adaptée.

Maintenir et développer des partenariats avec des équipementiers et des entreprises extérieures

La Fédération aura pour objectif de renforcer les partenariats qu'elle a conclu avec des équipementiers et des entreprises en vue de faire bénéficier ses adhérents de tarifs préférentiels et de produits favorisant leur loisir.

Orienter les chasseurs sur les territoires en déficit de pression de chasse

Améliorer l'identification des secteurs en déficit de pression de chasse

Certains responsables associatifs du département font part d'une difficulté croissante à réaliser les plans de chasse du grand gibier, certains évoquant directement un manque de chasseurs de grand gibier. Alors que la plupart de ces secteurs ne subissent pas de niveaux de dégâts agricoles et sylvicole importants, ces témoignages laissent craindre un futur déséquilibre entre la faune et les productions agricoles et sylvicoles.

Soucieuse de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, consciente de la qualité de ses territoires et de ses pratiques, ainsi que de la nécessité d'offrir des solutions de chasse à certains de ses adhérents chasseurs, la Fédération œuvrera pour identifier les secteurs en déficit de pression de chasse.

Développer des outils pour favoriser l'accueil sur les territoires en situation de déficit de pression de chasse

La Fédération agira pour comprendre les causes du déficit de pression de chasse sur les territoires identifiés, puis développera et proposera des outils aux associations locales afin de mutualiser

l'effort de chasse du grand gibier avec d'autres associations locales de chasse du secteur.

Développer des outils afin d'orienter les chasseurs sur les territoires en déficit de pression de chasse

La Fédération agira pour comprendre les causes du déficit de pression de chasse sur les territoires identifiés, puis développera et proposera des outils aux associations locales afin de faciliter l'accueil temporaire et/ou pérenne de chasseurs extérieurs pour aider à la réalisation des prélèvements du grand gibier.

Maintenir les structures de chasse associatives par l'apport de nouveaux chasseurs ou la fusion d'associations

Sur certaines associations la diminution du nombre de chasseurs atteint un niveau critique, avec le risque de voir disparaître ces associations et l'ensemble des bénéfices que procure la chasse pour ces territoires. En outre, la perte d'un droit de chasse mutualisé représente un risque pour le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Dans un souci de maintenir la structuration associative, la Fédération mettra donc tout en œuvre pour maintenir les structures notamment par l'apport de nouveaux chasseurs ou la fusion avec les associations voisines.

Maintenir le niveau des services proposés aux adhérents

Poursuivre l'accueil des adhérents dans de bonnes conditions

La Fédération des Chasseurs met un point d'honneur à délivrer un service irréprochable auprès de ses adhérents. Cette volonté se traduit par une disponibilité des personnels techniques et d'un accueil de qualité, tant du point de vue téléphonique que physique.

La Fédération mettra tout en œuvre pour poursuivre l'accueil de ses adhérents dans les meilleures conditions possibles et pour leur délivrer un service de qualité.

Accompagner et prendre en charge la gestion des adhérents territoriaux

Par son service Adhérents, la Fédération des Chasseurs met un point d'honneur à accompagner les responsables associatifs dans leurs démarches administratives, voire à les prendre en charge dans un contexte de changement et d'élargissement des compétences des Fédérations au regard de la gestion des associations.

La Fédération mettra tout en œuvre pour poursuivre l'accompagnement et la prise en charge de la gestion des adhérents territoriaux. Ainsi, le Pole « Service Adhérent » apportera un appui aux adhérents territoriaux dans leurs démarches et activités.

Disposer des outils internet de qualité répondant aux attentes des adhérents chasseurs et futur chasseurs

A l'heure où les obligations réglementaires et administratives concernant les responsables associatifs et les chasseurs sont de plus en plus importantes, et où les outils de communication dématérialisés sont de plus en plus répandus, la Fédération a entamé des démarches visant à simplifier les échanges par le biais de plateformes internet (espace adhérent, plateforme jechasse31.fr, site Internet, inscriptions en ligne).

La Fédération s'engage à continuer de développer et de proposer à ses adhérents des outils dématérialisés répondant à leurs attentes.

Maintenir une offre d'équipements répondant aux besoins des adhérents

La Fédération propose des équipements au service de ses adhérents, notamment en matière de sécurité (gilets, casquettes, panneaux), mais aussi en faveur de l'activité de chasse (miradors) ou du piégeage.

La Fédération s'engage à maintenir cette offre d'équipements et à l'adapter aux besoins de ses adhérents. La Fédération poursuivra par exemple ses actions de commandes, vente à tarif préférentiel pour ses adhérents et subventions pour l'utilisation de certains équipements.

Conduire une réflexion sur la gestion de la venaison

Les prélèvements de grand gibier sont en constante progression, en raison de l'augmentation des populations d'Ongulés et des demandes croissantes des représentants agricoles et sylvicoles, ainsi que des services de l'Etat. Ces demandes toujours plus importantes faites aux associations locales de chasse sont réalisées sans qu'il n'existe de filière permettant le traitement des déchets de la venaison.

Dans le souci de garantir l'état sanitaire de l'environnement, la Fédération s'engage à conduire une réflexion sur la gestion de la venaison et de ses déchets, notamment dans le cadre de démarches mutualisées avec les autres fédérations d'Occitanie et de mobilisation d'un appui des services de l'Etat à ce sujet. En ce sens, la Fédération débute des enquêtes pour mesurer le besoin qui définira les moyens à mettre en œuvre.

Les objectifs de la Fédération concernant la communication

A l'heure de l'information de masse et des réseaux sociaux, la communication est une composante dont aucun organisme ne peut faire l'économie. Outre sa participation à la connaissance et à la gestion des milieux et des espèces sauvages, la chasse est un loisir dont la pratique est porteuse de valeurs éthiques telles que la cordialité, le respect d'autrui, de l'environnement, du gibier et des autres usagers de la nature. La Fédération souhaite donc maintenir et développer l'information diffusée auprès de ses adhérents.

Dans un contexte où les oppositions à la pratique de la chasse sont de plus en plus vives, la communication à propos des aménités positives de la chasse et des actions conduites par les acteurs cynégétiques en faveur de la biodiversité revêt également un très fort enjeu. De fait, la Fédération entend mettre en œuvre des stratégies visant à mieux communiquer vers le grand public et à orienter sa politique vers le renforcement des

démarches partenariales avec les instances politiques locales et départementales.

Maintenir une information constante des adhérents

Mettre en place une information multi-supports

La Fédération des Chasseurs doit pouvoir communiquer et informer ses adhérents et le grand public. Pour ce faire, elle a déjà mis en place divers outils inhérents à son fonctionnement (newsletter, site internet, mailing, gazette…) ou spécifiques aux projets qu'elle conduit ou auxquels elle participe (panneaux, posters, roll-up, plaquettes…).

La Fédération ambitionne de poursuivre et d'étendre cette communication quel qu'en soit le support afin de permettre à tous de bénéficier de l'information. Par exemple, le service communication assurera l'information de tous les adhérents au fil de l'actualité mais aussi de toutes les activités menées au sein de la Fédération. De nombreux supports seront utilisés, l'information sera diffusée du format papier à la e-communication en passant par la tenue d'un stand dans différentes manifestations.

Evaluer la satisfaction des adhérents et favoriser la participation

La Fédération des Chasseurs attache une importance à se reposer sur les éléments émanant de sa base adhérente. Pour ce faire elle souhaite pouvoir évaluer la satisfaction de ses adhérents quant aux travaux et aux politiques qu'elle conduit, ainsi que de se doter d'outils permettant de favoriser la participation afin de dégager de nouveaux axes de travail.

Développer une communication d'urgence ou de crise, en réactivité à des besoins ponctuels

La Fédération des Chasseurs constate que le quotidien regorge malheureusement de faits divers ou de situations pouvant porter préjudice à la pratique de la chasse (accidents de chasse, épizooties, etc.). Cet état de fait nécessite une réactivité sans faille et une justesse de propos que seule une stratégie de communication d'urgence peut permettre.

La Fédération œuvrera donc à mettre en œuvre une stratégie de communication réactive à appliquer en cas de crise de ce type.

Mieux communiquer vers le grand public

Se doter d'une stratégie de communication cohérente et tripartite

Face à des détracteurs toujours plus violents à l'encontre de la chasse d'une part et à des demandes croissantes faites aux adhérents en matière de prélèvements d'Ongulés d'autre part par le monde agricole, les forestiers et l'Administration, la Fédération souhaite s'appuyer sur l'ensemble des acteurs concernés pour se doter collectivement d'une stratégie de communication cohérente et tripartite (acteurs cynégétiques, acteurs agricoles et sylvicoles, services de l'Etat) à destination du grand public. L'objectif est d'affirmer les enjeux, les besoins et les objectifs conjoints de la ruralité vis-à-vis de la chasse comme outil de gestion du grand gibier.

Alors que le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est demandé par tous, la Fédération œuvrera pour initier une stratégie de communication vers le grand public engageant la responsabilité de chacun, du chasseur, à la Fédération en passant par les représentants agricoles, sylvicoles et les services de l'Etat.

Développer et valoriser les outils d'Education à l'Environnement

En tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne conduit des projets d'amélioration des habitats naturels et agricoles en faveur des espèces sauvages. Ce rôle trop peu connu du grand public justifie des travaux visant à valoriser ces actions dans le cadre d'une démarche d'éducation à l'Environnement.

La Fédération œuvrera en faveur du développement et de la valorisation des outils de l'éducation à l'environnement, notamment dans le cadre de démarches mutualisées avec les Fédérations d'Occitanie. Par exemple, la Fédération mettra à disposition du matériel d'exposition ou dirigera les intéressés vers le site internet EKOLIEN. Elle œuvrera également en faveur d'une mise en commun des ressources et des actions avec les autres Fédérations d'Occitanie pour développer la communication.

Promouvoir et mettre en valeur la venaison auprès du grand public

Les populations de grand gibier connaissent des niveaux jamais atteints. A l'heure où la viande de gibier se révèle être une denrée alimentaire si pléthorique que certaines associations se trouvent en difficulté pour l'écouler dans leurs cercles proches, et dans un contexte où les consommateurs s'orientent vers des produits plus sains et plus locaux, la Fédération souhaiterait pouvoir proposer à ses adhérents des solutions leur permettant de distribuer la venaison.

La Fédération s'engage à conduire une réflexion sur la gestion et la distribution de la venaison, notamment dans le cadre d'une démarche mutualisée avec les autres fédérations d'Occitanie. La Fédération débute des enquêtes pour mesurer le besoin qui définira les moyens à mettre en œuvre.

Positionner la chasse comme un outil de développement économique et touristique

La chasse haut-garonnaise dispose de véritables atouts et attire de nombreux chasseurs extérieurs au département ou étrangers. Ce tourisme cynégétique peut être positionné comme un outil de développement économique et touristique pour les territoires.

La Fédération s'engage à accompagner et à renforcer les initiatives locales qui souhaiteraient développer ce type de projets, notamment dans le cadre d'une démarche mutualisée avec les autres fédérations d'Occitanie, voire avec les Offices de Tourismes, les établissements publics de coopération intercommunale, etc. En outre, le développement de la filière venaison pourrait également être un outil permettant de positionner la chasse comme un outil de développement économique et touristique.

Promouvoir une démarche mutualisée

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne s'inscrit dans une région disposant d'une Fédération Régionale dotée d'une ingénierie permettant de conduire des projets communs avec d'autres Fédérations Départementales et de mobiliser des financements publics.

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne entend promouvoir cette démarche mutualisée en participant aux projets qui présenteraient des enjeux départementaux autant qu'en étant à l'initiative de projets régionaux.

Développer des relations avec les instances politiques locales et départementales

Mettre en place des rencontres politiques avec les élus et les partenaires

La chasse est une nécessité sociale et sociétale pour les territoires et les activités humaines (agriculture, sylviculture, limitation des nuisances aux riverains et usagers de la voirie…). En ce sens la Fédération, par l'intermédiaire de ses élus fédéraux, est amenée à dialoguer et échanger avec un grand nombre d'élus et partenaires locaux, départementaux et régionaux.

Afin de garantir la pérennité d'une chasse soucieuse de l'intérêt général, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne entend œuvrer à un rapprochement avec les élus et partenaires, par le biais de rencontres politiques régulières.

Définir une stratégie de mobilisation des services techniques des collectivités locales et des partenaires

En parallèle de rencontres politiques, la Fédération entend définir une stratégie de mobilisation des services techniques des collectivités territoriales.

Par exemple, plusieurs conventions sont en cours avec le Conseil Départementale de la Haute-Garonne, dont celle sur la gestion cynégétique de la Forêt de Buzet, celle sur la gestion de l'habitat du Sanglier en zone urbaine et celle sur les dispositifs anti-noyades au canal de St Martory.

Renforcer l'information et l'appui aux collectivités

La Fédération des Chasseurs coordonne l'action de nombreuses associations locales qui agissent en faveur d'une pratique cynégétique respectueuse de l'environnement et d'un partage de l'espace avec les autres usagers de la Nature. Elle porte également des projets d'amélioration de la Biodiversité avec l'appui des chasseurs locaux et du monde agricole et sylvicole. Enfin, elle dispose de compétences juridiques et techniques qu'elle souhaite faire valoir auprès des collectivités.

En outre, toutes les mairies du département peuvent avoir connaissance des missions de la Fédération au travers de la gazette « La chasse sur son 31 » dont elles sont destinataires.

La Fédération souhaite renforcer l'information et l'appui aux collectivités locales s'agissant notamment des projets qu'elle conduit et de la pratique cynégétique.

Annexes

Annexes 1 – Périodes d'ouverture de la chasse et des espèces gibier

Ouverture générale de la chasse

En référence au code de l'Environnement, article R 424-7, la période d'ouverture générale de la chasse à tir et au vol est fixée du 2e dimanche de septembre au dernier jour de février.

Ouverture de la chasse aux espèces gibier

En référence au code de l'Environnement, à l'article R 424-7 fixant le cadre général et à l'article R 424-8 dérogeant à l'article précédent pour certaines espèces, le tableau suivant fixe les périodes de chasse de l'ensemble des espèces sédentaires.

Les espèces migratrices sont réglementées par un arrêté ministériel.

Espèces	Ouverture	Clôture	Conditions spécifiques
Perdrix rouge	2e dimanche de septembre	3e dimanche de novembre	
Perdrix grise de plaine	2e dimanche de septembre	3e dimanche de novembre	
Faisan	2e dimanche de septembre	3e dimanche de janvier	
Lièvre d'Europe	2e dimanche de septembre	Dernier jour de janvier	Le tir de l'espèce ne pourra se faire que du 1er dimanche d'octobre au 3e dimanche de décembre.
Lapin de garenne	2e dimanche de septembre	Dernier jour de janvier	
Belette – Blaireau – Fouine – Hermine – Martre – Putois – Vison d'Amérique	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	
Ragondin – Rat musqué	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	Chasse en temps de neige autorisée.
Corbeau freux – Corneille noire – Geai des chênes – Etourneau sansonnet	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	

Espèces	Ouverture	Clôture	Conditions spécifiques
Renard	1er juin	Veille de l'ouverture générale	Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard

			dans les mêmes conditions. A partir du 1 août le tir de renard est possible lors d'une battue au sanglier.
	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	Chasse en temps de neige autorisée.
Sanglier	1er juin	31 juillet	Uniquement à l'approche ou à l'affut
	1er août	31 mars	
Cerf élaphe	1er septembre	Veille de l'ouverture générale	Uniquement à l'approche ou à l'affut
	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	
Chevreuil	1er juin	Veille d'ouverture générale	Uniquement à l'approche ou à l'affut
	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	
Daim	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	
Isard	2e dimanche de septembre	Dernier jour de février	La chasse de cette espèce n'est autorisée que le mercredi, samedi et dimanche.

Perdrix grise de montagne	Dernier dimanche de septembre	Premier dimanche de novembre	La chasse de cette espèce n'est autorisée que le mercredi, samedi et dimanche. Les lâchers de perdrix grises d'élevage sont interdits dans le pays cynégétique des Pyrénées centrales défini dans le Schéma départemental de gestion cynégétique.
Lagopède alpin	3e dimanche de septembre	3e dimanche d'octobre	La chasse de cette espèce n'est autorisée que le mercredi, samedi et dimanche.
Grand tétras	Le dimanche au plus près du 1er octobre	A compter du 10e jour de chasse autorisé.	La chasse de cette espèce n'est autorisée que le mercredi, samedi et dimanche.

Annexes 2 – Conditions spécifiques à la chasse des espèces gibier

Cas du grand gibier

Pour la chasse au grand gibier (Sanglier, Cerf élaphe, Chevreuil, Isard, Daim), la chasse est autorisée par temps de neige.

Pour la chasse au Sanglier, au Cerf élaphe, à l'Isard et au Daim, seul le tir à balle ou à l'arc est autorisé.

Pour la chasse au Chevreuil, le tir à balle ou à l'arc ou au plomb n° 1, 2, 3 sont autorisés.

Pour la chasse à l'Isard, la chasse en battue est interdite. Le tir d'un Isard muni d'un collier est interdit. Présentation obligatoire des Isards prélevés au correspondant local habilité par la Fédération.

Cas des galliformes de montagne

Pour la chasse du Grand tétras, le tir des poules et des coqs non maillés est interdit.

Chaque animal prélevé devra être munis du dispositif de marquage sur le lieu du prélèvement et obligatoirement être mentionné sur le carnet de prélèvement et sur l'application mobile «ChassAdapt».

Cas des colombidés

Pour la chasse du pigeon ramier, la chasse par temps de neige est autorisée, à poste fixe matérialisé de main d'homme, sans chien, avec fusil déchargé et sous étui à l'aller et au retour, uniquement dans le pays cynégétique des Pyrénées centrales défini dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Cas de la Bécasse des bois

Pour la chasse de la Bécasse des bois, un Plan de Gestion Cynégétique est fixé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020-2026.

Un prélèvement maximum par chasseur est fixé à 30 oiseaux, dont 6 par semaine et 3 oiseaux par jour, pour la saison cynégétique.

Chaque animal prélevé devra obligatoirement être mentionné sur le carnet de prélèvement ou sur l'application mobile «ChassAdapt». Si le carnet de prélèvement est utilisé les oiseaux prélevés devront être notés par le chasseur et munis du dispositif de marquage sur le lieu du prélèvement.

Cas de la Caille des blés

Pour la chasse de la Caille des blés, un Plan de Gestion Cynégétique est fixé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2020-2026.

Un prélèvement maximum par chasseur est fixé à 45 oiseaux, dont 5 oiseaux par jour, pour la saison cynégétique.

Chaque animal prélevé devra obligatoirement être mentionné sur le dispositif prévu par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne.

Cas des limitations de chasse

Pour leur protection et le repeuplement, il est interdit de chasser ou de tirer :

- les pouillards,
- le faisan et les perdrix à l'affût, à l'agrainée, à proximité des abreuvoirs,

- la marmotte.

La chasse à tir est suspendue les mardis et vendredis de chaque semaine pour le gibier sédentaire, à l'exclusion des gibiers soumis au plan de chasse, du sanglier et du renard. La suspension ne s'applique pas lorsque ces jours sont des jours fériés.

La vénerie sous terre du blaireau pourra se pratiquer en prolongement des dates ministérielles du 15 mai à l'ouverture générale. Seuls les équipages titulaires d'une attestation de meute sont autorisés à pratiquer ce mode de chasse.

Annexes 3 – Charte Ours Etat – Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne

La Charte Ours a été signée entre le Préfet de la Haute-Garonne et le Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne en septembre 2011.

Elle prévoit les articles suivants :

Charte entre l'État et la fédération des chasseurs de la Haute-Garonne

relative à la pratique de la chasse dans les Pyrénées prenant en compte la présence de l'ours brun

Entre

l'État, représenté par le préfet de Haute-Garonne, préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, d'une part ;

et

la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne, représentée par son président M. Jean-Bernard Portet, d'autre part ;

Considérant que les Pyrénées abritent une population d'ours bruns à l'état sauvage, espèce protégée au titre du code de l'environnement,
Considérant que les Pyrénées sont un territoire où se pratique la chasse dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La chasse est une activité dont les adeptes sont pour la plupart issus des différentes catégories socioprofessionnelles directement concernées par la présence de l'ours (agriculteurs, forestiers, acteurs du tourisme...). L'activité cynégétique par elle-même a été souvent désignée comme étant un des facteurs à prendre en compte dans le développement d'une population d'ours, et notamment les chasses en battue.

Les chasseurs sont des passionnés de nature et de la faune sauvage et nombreux sont ceux qui éprouvent un immense plaisir à découvrir les traces d'un ours ou à l'observer. Les chasseurs sont souvent présentés comme des opposants à la présence de l'ours dans les Pyrénées. En fait, leur crainte principale est que le retour de cet animal mythique s'accompagne de contraintes, voire de restrictions ou d'interdiction de la pratique de la chasse , ainsi que de risques potentiels de blessures voire de mortalité des chiens.

Il est rappelé que **l'État s'est engagé depuis la première réintroduction conduite en 1996-1997 dans les Pyrénées centrales à ne pas imposer de mesure réglementaire concernant la chasse en présence d'ours dans le massif des Pyrénées.** Il s'agit donc de gérer, de façon consensuelle avec les chasseurs, les situations d'interférence en présence d'activité de l'ours.

L'ours est un animal sauvage. Comme tout grand prédateur, dans certaines situations, il peut être source d'accidents pour l'homme. Tous les pays qui doivent organiser la cohabitation entre des ours et des activités économiques ou de loisirs de pleine nature y sont confrontés. Et de par leur activité, les chasseurs sont parmi les utilisateurs de la nature les plus à même de croiser le chemin de l'ours.

.../...

Au vu de ces éléments, la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne s'engage dans un certain nombre d'actions destinées à prévenir les risques d'accident entre un chasseur et un ours, avec comme axe principal de travail : la formation et l'information des chasseurs.
L'objectif recherché est que les chasseurs disposent d'éléments clairs et concrets,

- pour prendre en compte la présence des ours dans l'organisation de la chasse et l'exercice de leur passion ;
- pour juger les situations de rencontre avec l'ours, adopter en conséquence le bon comportement et prendre les bonnes décisions.

Cette démarche mise sur l'implication, la connaissance et le savoir faire des utilisateurs de la montagne.

Article 1 – Former et informer pour prendre en compte la présence de l'ours

Il est important d'installer dans l'esprit des chasseurs qu'ils peuvent à tout moment rencontrer un ours. Une meilleure formation et information devraient amener les chasseurs à prendre les bonnes décisions et adopter un comportement qui limite au maximum les risques d'accident.

Sous - article 1.1 - Formation des chasseurs

La formation des chasseurs se fera à deux niveaux :

- dans le cadre de la formation du permis de chasser en intégrant un volet sur l'ours. Ce module sera développé en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs avec l'appui de l'Equipe technique ours ;
- par des réunions spécifiques sur le thème de l'ours en zone de présence régulière de cette espèce (organisées par l'Équipe technique ours en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs).

Les objectifs de la formation sont les suivants :

- inciter les chasseurs à prendre en compte la présence des ours dans l'organisation de la chasse. Leur faire prendre conscience qu'ils peuvent à tout moment rencontrer un ours et que cette rencontre n'est pas à prendre à la légère ;
- amener les chasseurs à évaluer correctement la situation et à prendre la bonne décision lorsqu'ils sont confrontés à la présence d'un ours : suspension, déplacement ou poursuite de l'action de chasse en fonction du site, du mode chasse, du type d'ours, des informations dont ils disposent ;
- améliorer la diffusion des informations entre l'Équipe technique ours, les fédérations départementales des chasseurs, et les chasseurs sur la localisation des ours ;
- développer les connaissances des chasseurs sur l'ours.

Le contenu de la formation portera donc sur :

- Des connaissances générales, notions de biologie, écologie et comportement de l'ours brun ;
- comment réagir suivant les situations de rencontres (rencontre à courte distance, ours isolé, femelles suitées...) ;
- la reconnaissance des indices de présence ;
- la maîtrise des sources d'information disponibles et des procédures de diffusion de l'information.

.../...

Sous - article 1.2 - Information des chasseurs

Il existe une masse importante d'informations collectées par l'équipe technique ours et le réseau ours brun.
La diffusion de l'information auprès des chasseurs doit être renforcée pour conforter et pérenniser les actions de formation.

Types et modalités d'informations :

- informations régulières sur la localisation des ours par l'intermédiaire des structures cynégétiques. Lors de la période de chasse, les techniciens des fédérations départementales des chasseurs transmettent toutes les informations disponibles aux responsables cynégétiques locaux concernés. De façon à améliorer la fluidité de cette information, la présence de techniciens des fédérations des chasseurs a été confortée au sein de l'équipe technique ours ;
- informations lors des diverses réunions entre les chasseurs et leur fédération départementale ;
- incitation à consulter le répondeur sur la localisation des ours avant chaque partie de chasse ;
- réactualisation du document d'information à destination des chasseurs concernant l'ours (porte permis de chasser) ;
- distribution de plaquettes concernant l'ours brun des Pyrénées et de la fiche technique ours ;
- information dans les revues fédérales et autres (site internet par exemple).

Sous - article 1.3 - Expliciter le recueil et la circulation de l'information sur les ours à l'échelle des Pyrénées

Pour la réalisation de formations et la diffusion d'informations de qualité, il faut s'assurer de la transparence des données et de la clarté dans le fonctionnement des acteurs. L'organisation du suivi des ours (assuré par l'équipe technique ours et le réseau ours brun) sera clairement explicité dans un document qui détaillera les rôles et responsabilités des acteurs dans la collecte, la validation et la diffusion des données.

L'objectif est que ce document, mis au point au sein d'un groupe de travail ad hoc, soit disponible avant l'ouverture générale de la chasse.

Il sera recherché une optimisation du « potentiel chasseurs » pour le recueil d'informations par deux axes :

- augmenter le nombre de chasseurs présents au sein du réseau ours brun ;
- accentuer (par la formation) le réflexe des chasseurs pour une remontée des données vers l'équipe technique ours de l'ONCFS. Une fiche technique simple sera mise à disposition.

Article 2 – actions proposées en présence d'ours

Sous - article 2.1 – Actions en cas de présence potentielle avérée en période de chasse

- soit la donnée est disponible auprès de l'Equipe technique ours, et cette dernière prévient la fédération départementale des chasseurs et les responsables cynégétiques locaux concernés. Elle informe également les administrations et établissements publics concernés,
- soit ce sont les chasseurs eux-mêmes qui ont repéré les indices de présence avant le démarrage de la partie chasse. Ils préviennent l'ONCFS (l'équipe technique ou le service départemental), qui informe la fédération départementale des chasseurs et les administrations concernées,
- si des traces fraîches sont découvertes ou si l'animal est vu le jour d'une partie de chasse, les autorités locales cynégétiques peuvent suspendre ou déplacer la battue pour éviter tout risque d'accident.

.../...

Une réunion de travail avec les sociétés de chasse ou ACCA concernées pourra être mise en place dans les jours qui suivent.

Sous - article 2.2 – Actions concernant la présence d'une femelle accompagnée d'ourson(s) de l'année

La rencontre avec une femelle suitée à courte distance est considérée comme une situation où les risques d'accident sont les plus élevés.

En cas de rencontre avec une ourse suitée, les préconisations générales suivantes sont à respecter :

- se manifester dès que possible et éviter de se laisser approcher à courte distance par l'ourse en cours de chasse si la femelle est repérée, quitter la zone et signaler sa présence aux autres chasseurs par des moyens efficaces ;

Concernant la localisation d'une ourse suitée, préalablement à une partie de chasse, deux situations de connaissances sont possibles :

- **La femelle avec oursons a été repérée sur un massif avant la période de chasse** (ce qui est le cas le plus fréquent)

L'équipe technique ours informe les administrations et établissements publics : préfet de département, DDT, DREAL, service départemental de l'Oncfs, parc national des Pyrénées (le cas échéant). Elle saisit la fédération départementale des chasseurs du département concerné, qui organise une réunion de travail avec les sociétés de chasse concernées pour déterminer comment organiser la pratique de la chasse d'une manière consensuelle (lieux de battues, chiens, temps de chasse…) et adapter les modalités d'exercice de la chasse dans l'objectif d'assurer la sécurité des chasseurs et de l'ourse et ses oursons. Ces adaptations seront établies de façon consensuelle, elles dépendront du lieu concerné, des pratiques de chasse, voire du repérage de la femelle suitée (femelle bien localisée car peu mobile ou non). L'équipe technique ours associe les administrations concernées des modalités adoptées.

- **La femelle avec oursons est repérée pendant la période de chasse**

- Soit la donnée est disponible auprès de l'Équipe technique ours, et cette dernière prévient la fédération départementale des chasseurs et les responsables cynégétiques locaux concernés. Elle informe également les administrations et établissements publics concernés,
- soit ce sont les chasseurs eux-mêmes qui ont repéré la présence de la femelle suitée avant le démarrage de la partie de chasse. Ils préviennent l'équipe technique ours, qui informe la fédération des chasseurs et les administrations concernées.

Si des traces fraîches sont découvertes ou si l'animal est vu le jour d'une partie de chasse, les autorités locales cynégétiques suspendent ou déplacent la battue pour éviter tout risque d'accident. La réunion de travail évoquée ci-dessus est également organisée dans les jours qui suivent.

Sous - article 2.3 – Actions concernant la présence d'un ours en tanière hivernale

La fédération départementale des chasseurs, après avoir été informée par l'Équipe technique ours de la localisation précise d'un ours en tanière, propose de définir en concertation avec les responsables cynégétiques locaux une zone de sensibilité majeure, dont le contour sera précisé en fonction des repères topographiques environnant la tanière et dont le rayon d'action concerné sera au maximum de 300 à 400 m à partir de la tanière. Cette zone établie, aucune action de chasse ne sera pratiquée dans celle-ci durant le sommeil hivernal de l'ours. L'équipe technique ours communique aux administrations concernées la zone définie.

.../...

Sous – article 2.4 – Indemnisations : retours d'expérience

La suspension de la chasse (ou de battues administratives qui auraient dû se tenir éventuellement) décidée dans les cas précédents est susceptible de conduire à des dégâts aux cultures provoqués par les sangliers ou cervidés. L'État mettra en place notamment avec les fédérations des chasseurs un groupe de travail spécifique pour déterminer les modalités des indemnisations correspondantes.
L'État examinera par ailleurs les modalités éventuelles de compensation à l'ONF des interruptions dans les périodes de location des domaniaux qui seraient occasionnées par des suspensions de la chasse.

Article 3 – Évaluation

Une évaluation de l'ensemble des actions proposées dans cette charte sera effectuée à la fin de la saison cynégétique par les partenaires impliqués afin d'améliorer ou d'ajuster si nécessaire les procédures mises en place. Cette évaluation s'attachera à prendre en compte les expériences acquises par tous dans l'application de ces actions. Elle portera notamment :

- sur le contenu de la formation destinée aux chasseurs en fonction des demandes qu'ils pourraient faire,
- sur les méthodes de circulation de l'information entre les parties concernées (Chasseurs, FDC, Administrations, Équipe technique ours…),
- sur les actions locales mises en place avec les chasseurs concernant la gestion des situations à risque.

Article 4 – Durée de la charte

Sauf dénonciation par l'un des signataires, la présente charte sera reconduite de façon tacite pour chaque année cynégétique.

A TOULOUSE, le 19 SEP. 2011

Le préfet de Haute-Garonne,
Préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet
coordonnateur du massif des Pyrénées

Henri-Michel COMET

A TOULOUSE, le 29 Août 2011

Le président de la fédération des chasseurs de la
Haute-Garonne

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE HAUTE GARONNE
17, Avenue Jean Gonord
BP 85861 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5
Tél. : 05 62 71 59 39

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
17 avenue Jean Gonord, CS 85861, 31506 TOULOUSE Cedex 5
Tél. : 05.62.71.59.39 Fax. : 05.62.71.59.38
E-mail : fdc31@chasseurdefrance.com